



MAIRIE DE PUY-GUILLAUME

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Thiers

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 JANVIER 2024 -

Date et Lieu de la réunion	Jeudi 11 janvier 2024, à 18h30, Salle du Conseil Municipal.
Membres présents	NOM(S) Mesdames Laëtitia BECHON, Annie CORRE, Pascale COURDILLE, Cécile DE REVIERE, Marie-Noëlle LORUT, Isabelle PASQUIER, Perrine PLAUCHUD, Pépita RODRIGUEZ et Alexandra VIRLOGEUX. Messieurs Bruno CARDINAL, Lionel CITERNE, Thibaud D'ESCRIVAN, Jérémie FORLAY, Bernard MELEY, Michel MOUREAU, Bernard VIGNAUD et Jérôme YTOURNEL.
Votaient par procuration	M. André DEBOST procuration à M. Michel MOUREAU, M. Patrick SOLEILLANT procuration à M. Bernard VIGNAUD, M. Dominique GAUME procuration à Mme Alexandra VIRLOGEUX, M. Bruno GUIMARD procuration à M. Thibaud D'ESCRIVAN et Mme Isabelle GOUTTE procuration à Mme Cécile DE REVIERE.
Etait absent excusé	Néant.
Etait absente non-excusee	Mme Marion POUZOUX.
Assistait à la séance	Monsieur Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Comptes-rendus :

N° 2024/001 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

→ Le Conseil Municipal prend acte

Finances :

N° 2024/002 : COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/003 : PROGRAMME AEP : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION AUX PARTENAIRES (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2023-101 DU 16 NOVEMBRE 2023)

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/004 : COPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS SCOLAIRES 2024

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/005 : DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET COMMUNE 2023

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/006 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/007 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING/PISCINE 2023

→ Adopté à l'unanimité

N° 2024/008 : SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET CCAS 2023

→ Adopté à l'unanimité

Travaux-urbanisme :

N° 2024/009 : EPF AUVERGNE : CONVENTION DE PORTAGE POUR LES PARCELLE AO 208 ET 209

→ Adopté à l'unanimité

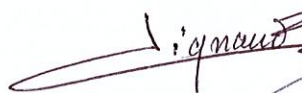
N° 2024/010 : EPF AUVERGNE : CONVENTION DE PORTAGE POUR LES PARCELLE AO 47, 48, 41, 42, 43

→ Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h35

À Puy-Guillaume, le 11 janvier 2024

Le Maire,



Bernard VIGNAUD

